

Club Santé Séniors 86
BP 40298/ 86007 POITIERS CEDEX

Affilié à la Fédération Française Omnisport
 Des Personnels de l'Education Nationale, "2FOPEN"

Contribution 2026-2027

A renvoyer complétée dès que possible

La contribution individuelle est perçue par **année scolaire, indispensable** pour participer aux activités organisées par le Club et recevoir les informations.

A remplir **totalemment**, en lettres d'imprimerie

Nom	Prénom	Né(e) le	Mutualiste MGEN			
			Oui		Non	

Adresse complète	Code postal	Ville

Téléphone fixe ou Portable	Email de contact

Cocher la ou les activités que vous voulez pratiquer au Club

Anglais		Espagnol		Gymnastique		Rando Voyage		Si adhérent MGEN	15 €	
Chant choral		« Carterie »		Lecture et Cinéma		Voyage culturel		Si adhérent NON-MGEN	20 €	
Randonnée		Jeux de société						Total Contribution 2026		 €

Assurance Responsabilité civile obligatoire (obligatoire pour adhérer au Club)						
MAIF : N° Sociétaire		Titulaire de l'option PRAXIS	Oui		Non	
Autre compagnie d'Assurance		N° de Police :				

Attention : Marche, Gym : Licence 2FOPEN 2026-2027 obligatoire dès Septembre.

Renvoyez cette fiche d'inscription complétée, avec votre règlement par chèque à l'ordre de « Club Santé Senior MGEN 86 » à cette adresse et pas une autre, en respectant impérativement le libellé ci-dessous

CLUB SANTE SENIOR 86

BP 40298

86007 POITIERS CEDEX

Les marcheurs et gymnastes joignent à cet envoi leur demande de licence 2026-2027 avec leur règlement payé par chèque ou par virement.

Qui est membre du Club ?

Tout membre de la MGEN devient membre du Club au premier jour de sa retraite.

Qui est membre actif du Club ?

Tout retraité, s'il est :

- Membre participant ou membre bénéficiaire de la MGEN rattaché à la section
- A jour de sa contribution annuelle

Les adhérents retraités de MGEN Filia peuvent adhérer au club.

La qualité de membre actif du Club (à jour de son adhésion et contribution) lui permet :

- De participer aux activités de son choix dans les conditions particulières de leur organisation,
- De recevoir les informations concernant ces activités.

La licence 2FOPEN est obligatoire pour participer à toutes les activités non sédentaires Marche et Gym.

Dans tous les cas, il est impératif d'être retraité. En effet, pour des raisons de responsabilité, la Direction de la MGEN nous demande d'être très vigilants.

Autres cas :

Peuvent également participer aux activités :

- Les personnes retraitées non mutualistes, mais dont **l'adhésion au Club a été validée** par le passé.
- Des conjoint(e)s non mutualistes MGEN, **après accord du Comité de Section** (*cette catégorie d'adhérents devant rester limitée*).